

GUY SAUPIN

# La France à l'époque moderne

---

*Quatrième édition*



ARMAND COLIN

## COLLECTION U

Du même auteur :

*Les villes atlantiques européennes : une comparaison entre l'Espagne et la France (1650-1850)* (PUR, 2017)

*Histoire sociale du politique : les villes de l'Ouest atlantique français à l'époque moderne* (PUR, 2011)

*L'Édit de Nantes en 30 questions* (Geste Éditions, 2006)

*Villes atlantiques dans l'Europe occidentale du Moyen Âge au xx<sup>e</sup> siècle* (dir. PUR, 2006)

*Économie et société dans la France de l'Ouest : du Moyen Âge aux Temps modernes* (PUR, 2004)

*Le pouvoir urbain dans l'Europe atlantique du xvi<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle* (dir. Nantes, 2002)

*Les villes en France à l'époque moderne, xvi<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècles* (Belin, 2002)

*Naissance de la tolérance en Europe aux Temps modernes* (PUR, 1998)

*Nantes au xvii<sup>e</sup> siècle : Vie politique et société urbaine, 1598-1720* (PUR, 1996)

Document de couverture : Simon Vouet, Louis XIII entre deux figures de femmes symbolisant la France et la Navarre, Paris, Louvre

Mise en pages : Nord Compo

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1<sup>er</sup> juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée. Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du

droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Armand Colin, 2006, 2010, 2016 et 2020 pour la présente édition

© Armand Colin/S.E.J.E.R., Paris, 2004

© Armand Colin/HER, Paris, 2000

Armand Colin est une marque de Dunod Éditeur,

11 rue Paul Bert, 92247 Malakoff cedex

ISBN 978-2-200-62618-1

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

## Chapitre 1

# Le royaume de France

Le royaume de France s'inscrit comme une grande puissance dans l'Europe des Temps modernes grâce à une forte densité de population travaillant sur un grand espace compact et bien situé. L'ampleur d'un territoire en continuelle extension confère à cet ensemble politique une allure très bigarrée qui n'empêche pas une réelle cohésion, centrée sur le renforcement d'un sentiment national dynastique.

## Une puissance naturelle

### Un espace en extension

Le territoire sur lequel règne le roi de France est renforcé, soit par saisie de terres extérieures relevant de couronnes étrangères, soit par agrandissement du domaine royal par intégration de vastes fiefs tenus par de grands vassaux de manière quasi indépendante. Deux phases sont prépondérantes : la transition entre le Moyen Âge et les Temps modernes (1477-1532) où dominent les réductions féodales et le règne de Louis XIV (1643-1715), marqué par les conquêtes militaires.

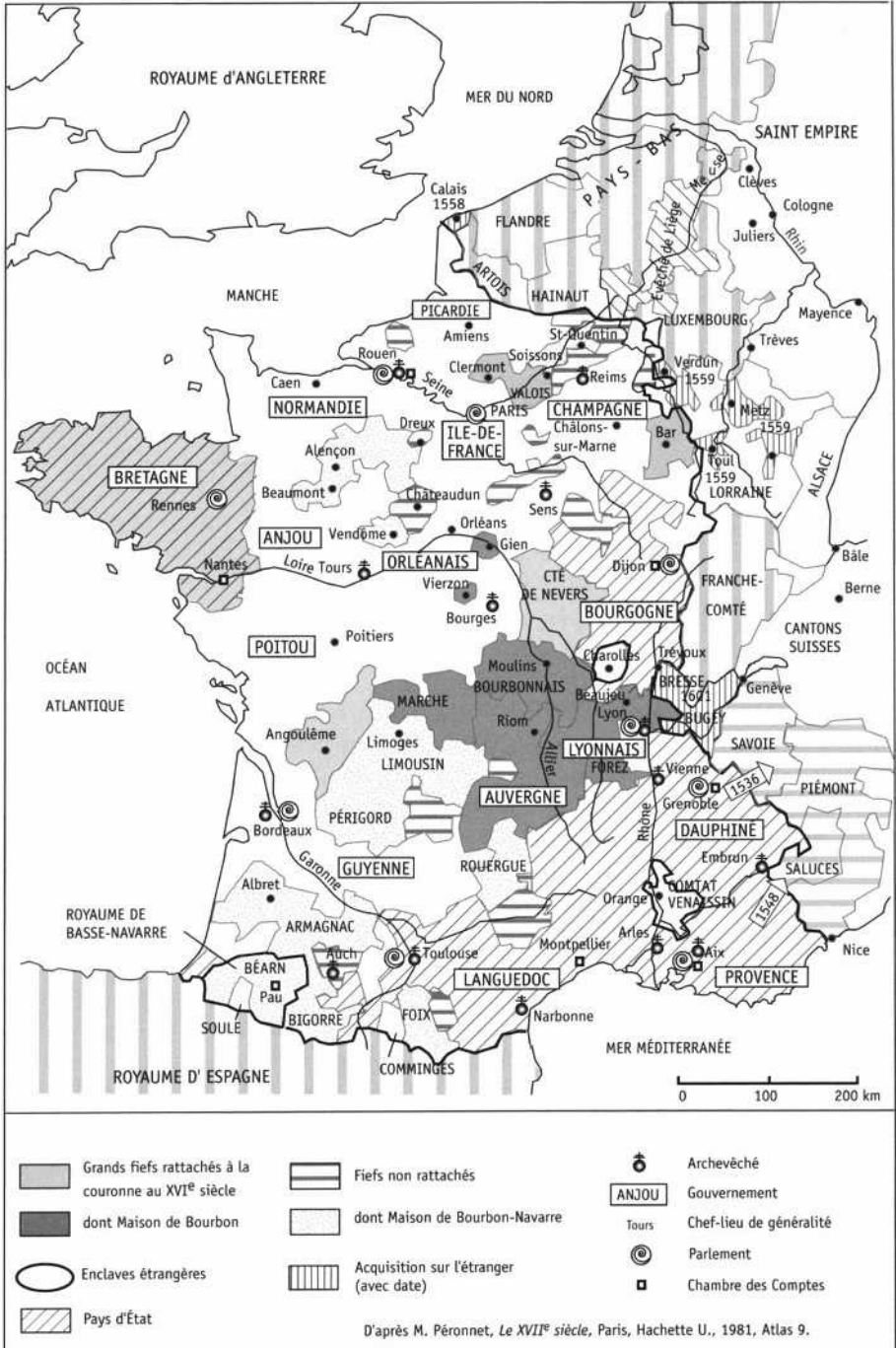
#### *Les réductions féodales*

Dans la première expansion, les hasards biologiques, qui valorisent les potentialités des alliances matrimoniales, s'additionnent à la résolution militaire favorable des conflits féodaux. Louis XI triomphe des ducs de Bourgogne, Charles VIII bénéficie de l'héritage de la Maison d'Anjou, tout en épousant Anne de Bretagne, héritière du duché. Louis XII rattache les terres du premier lignage collatéral des Valois tout en se remariant avec la reine-duchesse, tandis que François I<sup>er</sup> ramène les possessions du second lignage Valois, tout en confisquant l'énorme ensemble féodal de Charles de Bourbon, accusé de trahison au profit de Charles Quint, avant d'intégrer définitivement la Bretagne au royaume. La fin des Valois et l'arrivée des Bourbons sur le trône (1589) permettent d'introduire dans le domaine royal un vaste ensemble de terres s'étendant des Pyrénées jusqu'au rebord sud-ouest du Massif central.

#### *Les conquêtes militaires*

Les guerres menées par les rois de France contre les Habsbourg d'Espagne ont fait reculer les frontières du Nord et de l'Est par retouches successives dès Henri II (1559), mais principalement sous Louis XIV qui annexe ainsi l'Alsace, la Franche-

### La France au XVI<sup>e</sup> siècle



Comté et surtout l'Artois, le Hainaut et une partie des Flandres. Malgré son allure moins guerrière, le XVIII<sup>e</sup> siècle apporte néanmoins la Lorraine et la Corse.

### *Une France d'outre-mer*

Que ce royaume métropolitain ne fasse pas oublier la constitution d'une première France d'outre-mer. Après les tentatives manquées du XVI<sup>e</sup> siècle en Floride et au Brésil, le premier succès est à inscrire au nom de Champlain qui crée la Nouvelle-France dans la vallée du Saint-Laurent (Québec 1608, Montréal 1642). Une lente progression via la zone des Grands Lacs vers la vallée de l'Ohio permet la descente exploratoire du Mississippi par Cavalier de La Salle et la fondation de la Louisiane en 1682. La pénétration dans les îles Caraïbes passe par Saint-Christophe en 1625, puis la Martinique et la Guadeloupe en 1635, avant l'arrivée en 1665 sur la partie ouest de Saint-Domingue qui ne devient la « perle des Antilles » qu'en 1730. À partir des années 1670, la France est présente dans l'océan Indien grâce aux îles Bourbon et de France et aux comptoirs du Deccan. Ce domaine colonial est sévèrement amputé par la perte du Canada et des avancées territoriales en Inde (traité de Paris, 1763) au profit du Royaume-Uni.

## Les avantages géographiques

### *Une diversité d'aptitudes*

L'espace français, qui atteint déjà 450 000 km<sup>2</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, offre une diversité de paysages dans lesquels les conditions physiques favorables l'emportent nettement sur les milieux répulsifs. Certes, le territoire connaît une barrière de hautes montagnes, mais celle-ci se trouve plutôt en position périphérique. Si les sols acides et lessivés des vieux massifs hercyniens pénéplanés obligent les agriculteurs à concentrer leurs cultures sur les terres chaudes bien exposées en laissant les terres froides en pâture, les sols limoneux du Bassin parisien, les riches fonds alluviaux des vallées fluviales et des plaines littorales et même les molasses de la Gascogne offrent de bien meilleures aptitudes. L'étendue qui nuance le climat océanique – tant par continentalité que par latitude – et l'intégration du Sud-Est dans la zone méditerranéenne favorisent une variété climatique propre à diversifier les productions. Si toute la gamme des céréales traditionnelles et tous les types d'élevage se déclinent, des cultures plus spécifiques comme la vigne, le maïs ou l'olivier créent un décalage avec l'Europe du Nord. Les forêts et les rivières de régime océanique sont suffisamment nombreuses pour doter le pays de combustible et d'énergie. Quatre grands fleuves avec tous leurs affluents forment la trame de base de la circulation des marchandises, même si les conditions de transport demeurent très difficiles. Au total, malgré le retard des régions enclavées sur les espaces ouverts sur un marché de plus en plus prégnant, les potentialités d'un développement sont bien présentes.

### *Une bonne position géostratégique*

Par son aspect compact, la France se différencie de sa principale rivale des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, l'Espagne des Habsbourg, qui n'est qu'une addition de royaumes

différents dans un ensemble très éclaté. Aubaine pour le roi de France qui peut alors aisément redéployer ses forces sur ses périphéries. La disposition des possessions espagnoles le long des frontières françaises permet de comprendre la crainte obsessionnelle de la monarchie quant à la sanctuarisation de son territoire, spécialement du côté des frontières du Nord et de l'Est. Les troupes basées aux Pays-Bas forment une menace permanente sur Paris. Il est impossible d'appréhender la logique de la politique extérieure française sans prendre conscience de l'intensité du sentiment de vivre dans une forteresse assiégée. La longue façade atlantique compense quelque peu en rendant problématique la liaison maritime entre la péninsule Ibérique et la Flandre, à tel point que l'Espagne a toujours préféré les routes terrestres par les cols alpestres ou la Comté et la Lorraine alliée.

La triple ouverture sur l'Atlantique, la mer du Nord et la Méditerranée, est un privilège que la France ne partage avec nulle autre puissance. Cette pluralité, qui offre des potentialités à exploiter, est aussi source de problèmes dans la définition de la politique extérieure. La France est-elle puissance continentale ou maritime ? A-t-elle les moyens des deux expansionnismes ? Pendant longtemps les intérêts maritimes ont paru secondaires, mais avec le règne de Louis XIV et l'essor du commerce colonial au XVIII<sup>e</sup> siècle, la question a pesé toujours plus lourdement. La monarchie n'a pas pu choisir et sa volonté du contrôle des mers est marquée par une grande irrégularité.

## Le pays le plus peuplé d'Europe

### *Trois grandes phases démographiques*

La population française n'a cessé d'augmenter pendant les Temps modernes, passant d'environ 16 millions d'habitants vers 1500 à 28,1 millions en 1789. Cette hausse n'est pas régulière. Elle est soutenue de 1450 à 1560, nettement ralentie jusqu'en 1650, presque nulle jusqu'en 1720, en redressement lent avant d'être vigoureux après 1750.

Tableau de la population (en millions)

1550-1579	18/21	1700-1729	23,0/23,8
1580-1609	17,9/20,7	1730-1759	25,2/25,5
1610-1639	19,4/22,4	1760	25,7
1640-1669	18,9/21,8	1770	26,6
1670-1699	20,8/22,7	1780	27,5

Ce profil général s'explique par le rapprochement ou l'éspacement dans le temps des crises démographiques d'intensité variable. Leur succession rapide peut amener une contraction numérique de la population, récupérée puis dépassée grâce à une meilleure séquence, ce qui sur le temps long peut se traduire par une croissance très lente comme à l'époque de Louis XIV où les belles années Colbert sont gommées par les catastrophes de la seconde moitié du règne.

### *Une France rurale*

Ce rythme de croissance permet à la France de demeurer le pays le plus peuplé d'Europe, même si son importance relative décroît au XVIII<sup>e</sup> siècle, avec un glissement du quart au cinquième par suite d'un malthusianisme précoce. Cette population reste avant tout rurale, bien que le nombre d'urbains s'élève régulièrement, passant de 15 à 20 % sur les trois siècles. Les ruraux se répartissent dans des villages de taille très différente selon les aptitudes naturelles et l'histoire du peuplement de la région. Le réseau urbain forme une pyramide à quatre étages. Paris, qui passe de 350 000 habitants en 1560 à 510 000 en 1700 et 620 000 en 1789, domine un premier ensemble de métropoles provinciales qui s'échelonnent entre 50 000 et 150 000 habitants au XVIII<sup>e</sup> siècle, elles-mêmes au-dessus d'un troisième niveau de villes moyennes surtout animées par une fonction administrative et d'une base de très nombreuses petites villes couplant leur rôle judiciaire et fiscal au commerce de leurs foires et marchés pour organiser la vie d'un « pays ».

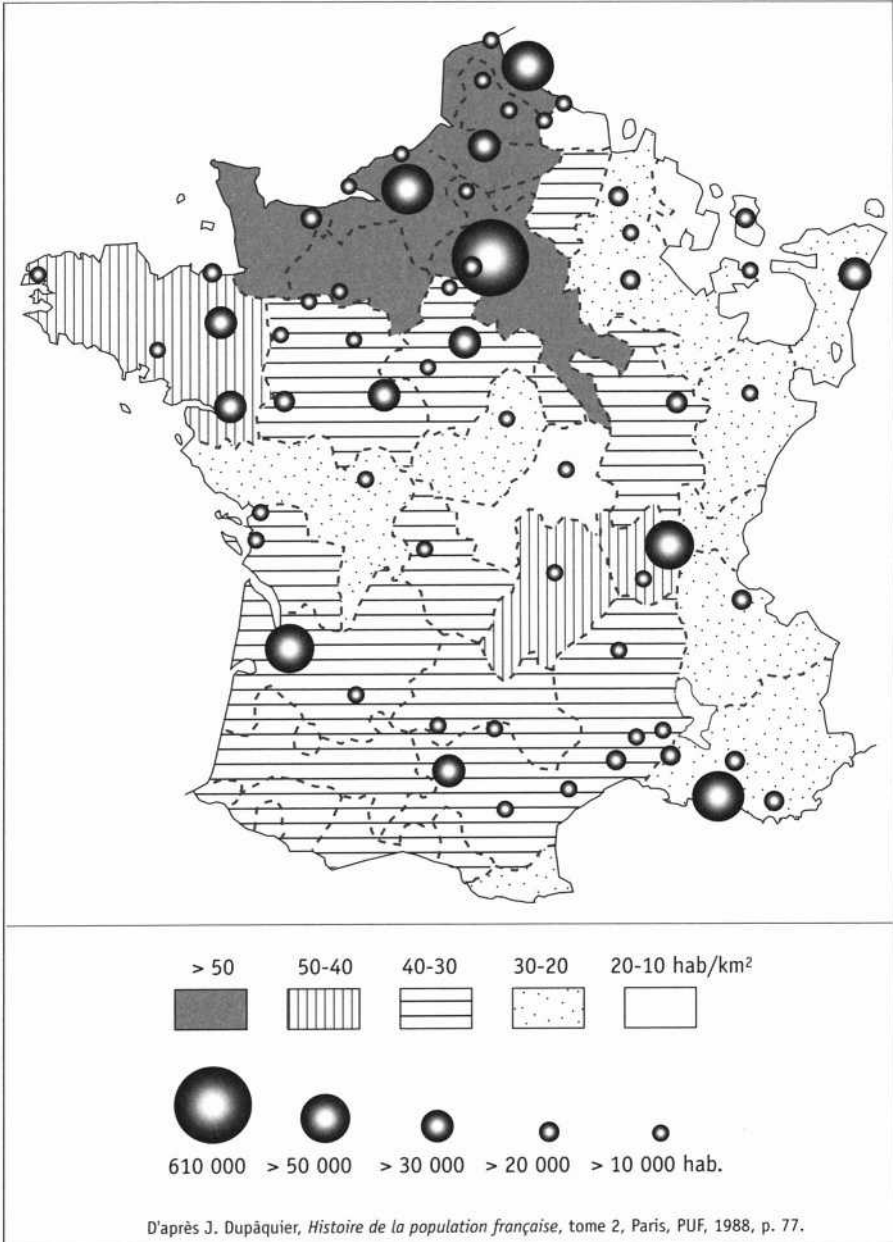
### *La limitation de la fécondité*

Le mouvement naturel des années ordinaires est caractérisé par un faible décalage entre une natalité élevée, autour de 40 ‰ et une forte mortalité oscillant autour de 35 ‰. Le niveau de natalité est essentiellement commandé par la durée de la fécondité du couple, car les conceptions hors mariage demeurent très rares, exceptée une poussée tardive à la fin de l'Ancien Régime. L'âge de la ménopause ne quittant guère le niveau moyen de 40/42 ans, tout dépend de l'âge au mariage dont l'élévation réduit la phase de fécondité. Le record historique est atteint en 1780 avec 28,5 ans pour les hommes et 26,5 ans pour les femmes. Ceci traduit surtout une contrainte économique subie par les jeunes gens vivant dans un monde rural saturé dans lequel il faut attendre longtemps avant de s'installer pour fonder un foyer. C'est un signe de surpeuplement dans une société inégalitaire marquée par une évolution technique lente. Ce réflexe a évité les grandes catastrophes comme celle du XIV<sup>e</sup> siècle clôturant dramatiquement la belle expansion des siècles précédents.

La fécondité est par ailleurs freinée par les conditions de vie. Le haut niveau de mortalité se traduit dans la fragilité des couples dont un tiers est brisé avant dix ans. Une veuve sur cinq parvient habituellement à se remarier. Les insuffisances d'hygiène au cours des accouchements dévolus pendant longtemps aux matrones de village, plus expertes en rites magiques qu'en connaissances physiologiques, expliquent une stérilité précoce de jeunes mariées quand ce n'est leur disparition. L'allaitement maternel, traditionnel dans les milieux populaires, surtout ruraux, entraîne une stérilité temporaire pour les trois quarts des mères et les principes moraux interdisant les relations sexuelles pendant cette phase donnent en moyenne des intervalles intergénéraliques de 30 mois. Tout ceci explique que le nombre moyen de naissances par famille oscille entre quatre et cinq.

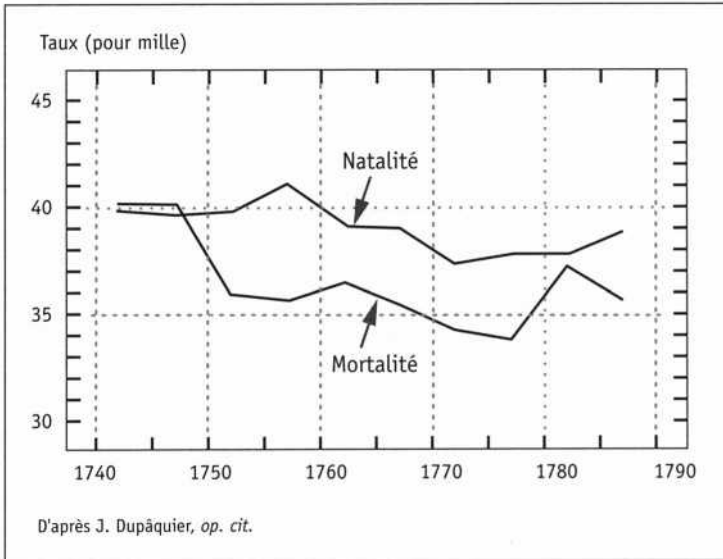
Une limitation volontaire des naissances apparaît précocement au XVIII<sup>e</sup> siècle en descendant l'échelle sociale. Ce modèle établi pour la ville de Rouen a été confirmé par l'étude des élites bordelaises. La noblesse parlementaire est pionnière, les milieux juridiques suivent avec un décalage et ce sont les négociants qui y viennent plus tardivement. Les historiens démographes observent des arrêts

### Répartition de la population du royaume vers 1700

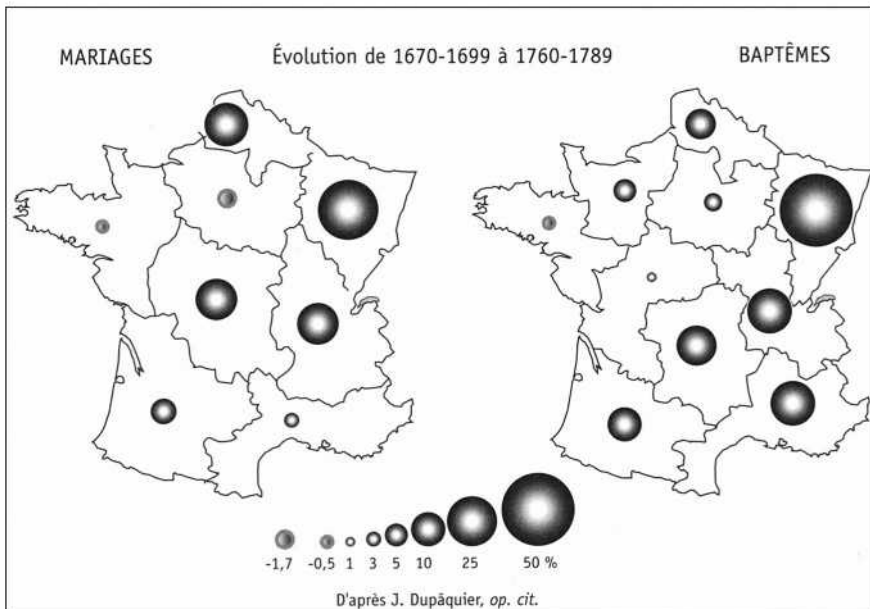




### Taux de natalité et de mortalité, 1740-1790



### Variation des mariages et des baptêmes de la population rurale d'après l'enquête de l'INED



avant ménopause ou des espacements à partir du quatrième enfant. Plusieurs facteurs se conjuguent : une réaction à une légère baisse de mortalité infantile, un souci de meilleure éducation, la recherche d'intimité dans une vie plus confortable pour les élites, une baisse de l'influence morale de l'Église catholique.

### *Une mortalité de nourrissons et de jeunes enfants*

Le haut niveau de mortalité résulte surtout de l'extrême fragilité des enfants avant 5 ans. La mortalité infantile, qui se maintient à 200/300‰, s'explique par des problèmes génétiques, les suites d'accouchements difficiles, mais surtout le manque d'hygiène. À côté des maladies mortelles du premier âge, les jeunes enfants sont surtout victimes d'accidents par manque d'attention. Il faut ainsi en moyenne deux naissances pour parvenir à un adulte de 20 ans. Ceux qui ont atteint ce seuil peuvent espérer vivre encore vingt à vingt-cinq ans. Si la vieillesse débute alors, les centenaires ne sont pas inconnus. Cette structure mortifère résulte des insuffisances quantitatives et qualitatives de l'alimentation, des graves manquements à l'hygiène, des limites du savoir médical et de la persistance d'une culture magique qui additionnent ainsi leurs effets pervers.

## Une France diverse

### Difficultés de circulation

Les conditions de transport rendent tout déplacement des hommes et des marchandises lent, cher et périlleux. Sur des routes de terre menacées par les inondations, les fortes pluies ou les dégradations du gel et du dégel, des voitures encore rudimentaires sont toujours à la merci de l'accident ou des agressions des bandes de brigands. Les chariots à quatre roues portant trois à quatre tonnes à la vitesse de 3 à 4 km/h se limitent aux meilleurs itinéraires, alors que les mulets chargés à 100 ou 150 kg se risquent partout. Le coût très élevé du transport routier oblige à se limiter aux marchandises de forte valeur ou à de courtes distances en direction de la voie d'eau.

### *Priorité à la voie d'eau*

Le réseau fluvial (8 000 km), augmenté de 1 000 km de canaux à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, joue ainsi un rôle très supérieur au réseau routier (40 000 km) dans les échanges de marchandises à moyenne et longue distance. Les canaux permettent la liaison des réseaux de la Seine et de la Loire à partir de 1642, de la Garonne à la Méditerranée en 1681. L'extension du circuit de la Seine vers les rivières du Nord progresse au XVIII<sup>e</sup> siècle, alors que la liaison Loire-Rhône tarde à s'opérer. Des gabarres de 50 à 100 tonneaux assurent un trafic essentiel, même si ce dernier demeure périlleux à cause du courant et des bancs de sable, et de coût élevé par suite des péages seigneuriaux, mais surtout des frais de halage à la remontée.

### *Amélioration tardive des grandes routes*

La principale innovation concerne la nette amélioration du « pavé du roi » au xviii<sup>e</sup> siècle. L'État monarchique s'est préoccupé de l'amélioration de la circulation des hommes et des informations par la création des grandes routes royales, ancêtres des nationales du xx<sup>e</sup> siècle. La corvée royale, qui permet de mobiliser la main-d'œuvre paysanne des paroisses situées le long de l'itinéraire, expérimentée depuis 1680, est généralisée en 1738. Le corps des Ponts et Chaussées créé en 1716 et doté d'une école dirigée par Perronet en 1747, dispose d'ingénieurs qualifiés qui conduisent de nombreux chantiers, dotant la France du meilleur réseau de grandes routes du continent. Les gains de temps sont considérables sur les grands axes dans la seconde moitié du xviii<sup>e</sup> siècle, spécialement entre Paris et la province. Les progrès du matériel roulant et du service des Postes donnent une meilleure cohésion au royaume en même temps qu'ils renforcent la saisie du territoire par l'État monarchique. Il ne faut pas toutefois exagérer l'ampleur de la mutation : il n'existe pas de révolution des transports intérieurs avant celle du chemin de fer au milieu du xix<sup>e</sup> siècle.

## Un espace éclaté

### *Les coutumes et le droit écrit*

Du point de vue juridique, le royaume est divisé en deux grandes zones. La France du Sud obéit au régime du droit écrit, directement influencé par le droit romain. La France du Nord relève du régime coutumier, c'est-à-dire de l'obéissance à un ensemble de règles reconnues par une communauté géographique parce qu'issues de très anciennes pratiques validées par l'usage et admises progressivement par les institutions. La frontière va de l'île d'Oléron à la Suisse, bordant au sud l'Angoumois, la Marche, l'Auvergne, la Bourgogne et la Franche-Comté. Il existe environ 65 coutumes dites générales et plus de 300 à échelon local. Par l'ordonnance de 1454, Charles VII avait prescrit une mise par écrit afin de pousser à la simplification et à l'harmonisation sous un certain contrôle royal. La procédure prévoyait un travail de spécialistes, validé par les états provinciaux avant d'être enregistré au parlement ou au grand conseil. Le pouvoir royal reconnaissait ainsi les autonomies provinciales tout en imposant l'idée que l'arbitrage royal pouvait suppléer aux imprécisions et orienter la classification.

Ce difficile travail, surtout réalisé à la fin du xv<sup>e</sup> et au début du xvi<sup>e</sup> siècle, n'est pas toujours jugé satisfaisant. Une première formulation de 640 articles en 24 chapitres, produite en Bretagne en 1539, montre vite ses limites. Le roi Henri III répond favorablement à une demande de révision issue des états provinciaux en 1575. Une commission de parlementaires, qui s'adjoint le sénéchal de Rennes, consulte largement avant de fournir en 1580 une nouvelle mouture de 685 articles disposés en 25 titres. Une compilation des coutumes est publiée en 1724 sous le titre de *Coutumier général*. L'harmonisation espérée ne fit guère de progrès malgré les grandes ordonnances royales de 1667, 1731 et 1747.

### *Éclatement du marché*

Le manque d'homogénéité est aussi économique, pas seulement parce que des douanes intérieures morcellent l'espace français, mais surtout parce que l'insuffisance des transports limite trop les échanges à une échelle restreinte, que ce soit dans le cadre réduit du pays où une ville organise le contrôle de ses campagnes environnantes ou au niveau supérieur d'une province ou de ses sous-ensembles pour les plus vastes comme le Languedoc.

### *Complexité du découpage administratif*

Cette impression d'un royaume mosaïque est renforcée par l'enchevêtrement institutionnel puisque l'espace contrôlé par l'État monarchique n'est pas découpé avec la même logique selon les services attendus. Ainsi, les circonscriptions militaires, judiciaires, financières et religieuses ne se recouvrant pas, les zones appartenant à plusieurs ensembles sont soumises au maximum de dispersion. À la base de tout ce découpage, les urbains rassemblés d'abord dans des solidarités de paroisse, de quartier de milice, de corporation et confrérie se superposant plus ou moins bien dans l'espace, peuvent dépasser ce sentiment d'éclatement par leur identification à la communauté dans un puissant élan de patriotisme urbain, en concurrence avec un sentiment national émergent s'inscrivant principalement dans la fidélité à la dynastie régnante.

### *Vitalité de la communauté villageoise*

Les ruraux se regroupent dans 40 000 paroisses formant la plus forte des solidarités puisqu'elles entretiennent le lien si essentiel entre les vivants et les morts. Avec son église, son cimetière, son culte, sa fabrique pour gérer les conditions matérielles de cette vie spirituelle partagée, la communauté se rassemble autour de son curé considéré comme un guide, aussi bien dans la question du salut que dans la résolution des problèmes temporels. Cette organisation religieuse se confond plus ou moins selon les provinces avec la communauté des habitants qui est en charge de la collecte de la fiscalité directe du roi et de l'organisation de la vie rurale, spécialement des règles collectives dans le travail agricole et du maintien des droits d'usage. Cela conduit les assemblées générales avec syndic de la France du Nord et les consulats de la France du Sud à réagir aux empiétements de leurs voisins, des bourgeois des villes et, le plus souvent, des seigneurs dont ils relèvent.

L'identité villageoise se ressourcement régulièrement dans une culture de la violence. La défense d'un terroir familial dont les limites ont été intériorisées dès l'enfance exige une vigilance contre les horsains, villageois d'à côté ou bourgeois de la petite ville, aussi bien pour la conservation des droits agraires que pour celle des filles à marier. Bagarres et meurtres révèlent aussi l'extrême importance des rivalités de propriété, mais surtout des questions d'honneur pour les familles, les réseaux de parenté et la communauté entière. L'infra-justice, c'est-à-dire les règlements à l'amiable placés sous l'arbitrage d'un notable, « coq de village », renforce cette culture villageoise introvertie.

### *Prégnance du cadre seigneurial*

Les 80 000 seigneuries forment une autre structure de base dans l'encadrement du royaume, leur puissance étant liée à l'ancienneté de leur formation. Une seigneurie est un ensemble de terres relevant de l'autorité d'un seigneur, soit au nom de la propriété utile pour le domaine, soit au nom de la propriété éminente pour la mouvance répartie soit en fief confié à un plus petit vassal, mais principalement en censives concédées à des tenanciers qui se considèrent comme de vrais propriétaires du moment qu'ils acquittent bien leurs droits féodaux : le cens récongnitif de la sujétion, le lourd champart, les droits de mutation (lods et ventes), les banalités sur le moulin ou le pressoir, les péages et taxes de marché, quelques jours de corvée... En règle générale, un droit de justice plus ou moins étendu garantit le respect de ces droits. Les ruraux règlent ainsi la majorité de leurs procès devant ces tribunaux seigneuriaux qui offrent l'avantage de la proximité. Cette habitude et les contre-attaques des communautés contre les prétentions abusives des seigneurs constituent une base solide d'identité collective.

## La culture des privilèges

### *Une culture hiérarchique*

Les Français d'Ancien Régime demeurent très longtemps attachés aux privilèges, considérés comme la meilleure expression de la hiérarchie sociale fondée sur l'ordre naturel issu de la création divine, qu'il serait donc sacrilège de remettre en cause. Les privilèges sont des avantages particuliers concédés non pas à des individus, mais à des corps sociaux pour la qualité du service rendu à la collectivité. Leur légitimité n'est donc pas liée directement à la personne, mais aux différents groupes auxquels celle-ci appartient. Formulés dans une conception religieuse de l'organisation sociale et de la distribution du pouvoir, ils se déclinent selon la double logique de la proximité du service de Dieu et de la suprématie de l'esprit sur le corps, distinction renforcée par l'humanisme païen et la réforme catholique tridentine. Dans le schéma global des ordres, il est ainsi logique de placer le clergé en premier et la noblesse en second puisqu'au service du roi, image de Dieu. La hiérarchie du tiers distingue les compagnies d'officiers royaux et l'ensemble des arts et métiers. Ces privilèges sont le plus souvent fiscaux sous forme de franchises, mais aussi judiciaires avec réservation des procès à certains tribunaux, économiques sous forme d'attribution de monopoles, honorifiques avec octroi de symboles et de titres pour les hommes et les terres.

### *Attachement aux « libertés »*

L'expression « ordres privilégiés », qui sous-entend implicitement le clergé et la noblesse, doit être maniée avec prudence car elle reflète trop la conception contemporaine formulée par Sieyès à l'aube de la Révolution. Dans la société traditionnelle, le privilège est partout : tout le monde ou presque en bénéficie, dans des proportions naturellement très inégales. La préservation des privilèges demeure un réflexe vraiment général, quels que soient les niveaux sociaux.

Tous ces avantages et immunités restent un excellent moyen de se différencier, de construire son identité, de prendre sa place dans le royaume. Le caractère interchangeable des termes franchises et libertés montre ainsi comment ces notions sont conçues comme le meilleur rempart contre l'arbitraire. La Révolution française a introduit une grande rupture culturelle : en liant la liberté et l'égalité des individus au sommet des droits de l'homme, elle s'oppose au très ancien schéma qui fondait les libertés sur l'inégalité juridique des corps sociaux.

## Une France rassemblée

### La couronne de France : un royaume unitaire

La grande supériorité de la monarchie française sur ses rivales européennes est d'avoir pu préserver au Moyen Âge une conception unitaire du royaume, même dans le cadre de la féodalité. Le roi de France n'est pas puissant parce qu'il additionne plusieurs couronnes, mais parce qu'il rassemble tous ses sujets dans un seul royaume. Les Habsbourg d'Espagne depuis Philippe II jusqu'à Charles II associent plusieurs royaumes : la Castille, l'Aragon, le royaume de Naples, le duché de Milan, la Franche-Comté et les Pays-Bas. Dans chaque espace contrôlé, les institutions, les lois, les coutumes, la fiscalité, les règles économiques ne sont pas les mêmes et le roi n'a pas les mêmes rapports avec ses sujets. Le même souverain peut tenter une politique absolutiste en Castille alors qu'il est contraint à une logique plus modérée en Aragon et ailleurs.

Les Habsbourg d'Autriche, qui gardent d'ailleurs une conception familiale du pouvoir au <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle, règnent sur « l'Autriche », terme désignant en fait cinq duchés autonomes, mais aussi sur les royaumes de Bohême et de Hongrie. Les Stuarts au <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècle sont simultanément rois d'Angleterre et d'Écosse, sans que les deux royaumes ne se confondent comme le montrent les difficultés au temps de Charles I<sup>er</sup>.

Le roi de France gouverne un seul royaume qui ne connaît que des provinces, c'est-à-dire des sous-ensembles obéissant aux mêmes prérogatives régaliennes. Lorsque Louis XI s'empare en 1477 du duché de Bourgogne dont Charles le Téméraire voulait faire le cœur d'un grand État indépendant, il ne devient pas roi de Bourgogne. Toutefois, certaines provinces montrent que la France n'est pas totalement étrangère au modèle si prégnant en Europe. Quand la Bretagne est définitivement intégrée en 1532, elle cesse d'être un duché pour devenir une province, mais il a fallu une transition de quarante ans. Dans le testament de Charles II d'Anjou (1481) léguant la Provence à Louis XI, il est stipulé qu'elle était intégrée « non comme membre accessoire de l'État, mais comme État égal et nullement subordonné, unie non à l'État même, mais à la couronne ». Dans cette province, le souverain est plutôt perçu comme comte de Provence que comme roi de France. Lorsque Henri IV monte sur le trône en 1589, il est roi de France et de Navarre, cette dernière n'étant intégrée au domaine royal, ainsi que le Béarn, qu'en 1617.

## Le sentiment national

### *Un changement d'échelle*

Les Temps modernes reflètent une tension entre les dimensions locale et globale données aux termes de nation, patrie, pays. Les nations ont d'abord désigné des groupes d'étrangers, étudiants ou marchands. Le sens actuel émerge à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle dans la grande crise d'identité de la monarchie française au cœur des guerres civiles et religieuses. Le terme de pays fait d'abord référence à la patrie définie comme la terre des pères (la ville ou la petite région de sa naissance), mais les deux notions évoluent conjointement pour qualifier le royaume.

Il existe à l'origine un sentiment national diffus qui s'enracine dans une lecture généalogiste de l'histoire de la monarchie dont les origines très anciennes ne peuvent être que troyennes pour soutenir la comparaison avec Rome fondée par Énée. Malgré les critiques portées dès le XVI<sup>e</sup> siècle à cette conception fabuleuse, le mythe perdure dans bien des esprits. Les grands conflits internationaux aident à la cristallisation d'une conscience nationale. Jeanne d'Arc emploie déjà le mot *pays* pour parler du royaume. L'affrontement entre les Ligueurs, qui demeurent attachés à la notion supranationale de « république chrétienne », et les Politiques qui défendent la légitimité du roi national, est une étape décisive. Au cœur de la guerre de Succession d'Espagne, lorsque les armées françaises sont au plus mal, l'appel de Louis XIV à la nation en 1709 est bien entendu et provoque le sursaut nécessaire pour rééquilibrer le rapport de forces. L'entretien du thème du péril habsbourgeois jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle et l'affrontement maritimo-colonial avec l'Angleterre à partir de 1688 constituent les deux réactifs majeurs.

### *La langue française*

Le soutien étatique à la formation d'une langue nationale travaille dans le même sens, même si cela concerne davantage les élites. Langue littéraire dès le Moyen Âge, le français devient langue administrative et diplomatique en 1539, beaucoup plus pour se détacher du latin que pour déclarer la guerre aux langues régionales, et n'est adopté par les philosophes et les scientifiques qu'avec la révolution intellectuelle du XVII<sup>e</sup> siècle. La fondation de l'Académie française par Richelieu en 1635 illustre un souci de perfectionnement d'une langue nationale, en laissant jouer ensuite les mécanismes naturels de sa diffusion qui doit beaucoup au commerce et aux voies de circulation.

### *Un nationalisme dynastique*

L'État-nation d'Ancien Régime ne se soustrait pas à son rôle traditionnel d'arbitre, au sein d'une pluralité de statuts qui le maintient dans la dialectique d'une affirmation de l'unité respectant le particularisme. Il doit donc contribuer à faire muer les anciennes conceptions de nation et de patrie dans un énorme changement d'échelle, qui l'oblige à abandonner la référence ethnique pour insister sur la fusion dans la dynastie. Lorsque survient dans le second XVIII<sup>e</sup> siècle l'idée nouvelle d'un désir des habitants de vivre ensemble, cela ne peut qu'entraîner une profonde déstabilisation de l'État monarchique.

## Un filet monarchique aux mailles plus serrées

### *Les droits du roi*

À l'échelle européenne, la monarchie française se distingue par une définition plus étendue de ses prérogatives politiques. Partant de la fonction initiale de juge suprême, le roi fait aussi admettre son monopole sur la législation générale, ainsi que – mais avec plus de difficultés – sa prétention à fixer seul le montant des impôts, à l'exception des négociations des dons gratuits de l'assemblée du clergé et des états provinciaux qu'il n'a pu faire disparaître. Maître de la guerre et de la paix, le monarque a aussi imposé son monopole sur la levée des troupes dans son royaume, interdisant d'abord les armées privées de tradition féodale et parvenant ensuite à remplacer, sous le règne de Louis XIV, les contrats avec des entrepreneurs de guerre apportant des mercenaires par une véritable armée royale de soldats professionnels contrôlée par les ministères de la Guerre et de la Marine.

### *Les agents royaux*

Cette affirmation de l'autorité royale n'a pas été aisée à mettre en pratique car l'établissement de la prééminence de la justice royale a dû vaincre le réflexe d'infra-justice des sujets, tout en abaissant les justices seigneuriales, ecclésiastiques et urbaines. La maîtrise des impôts ne pouvait que se heurter à la vigilance de tous les corps privilégiés, très attentifs à se maintenir dans leurs franchises. Pour parvenir à ses fins, le pouvoir royal s'est ingénié à multiplier le nombre de ses agents, tout en diversifiant leurs statuts, explorant ainsi toutes les opportunités pour un meilleur encadrement. Si le fait majeur reste bien l'impressionnante poussée officière couplée avec une vénalité grandissante aboutissant à la patrimonialisation complète des charges en 1604, les dysfonctionnements de cette machine ont imposé le recours aux commissaires, mais aussi au service du privé par le biais des financiers. La multiplication des commis dans les bureaux du gouvernement central comme auprès des sièges d'intendance offre une préfiguration du statut de fonctionnaire dans une bureaucratie en extension.

### *Une meilleure maîtrise de l'espace*

Une plus grande efficacité est aussi apportée par une meilleure connaissance des réalités du royaume. Longtemps incertaine parce qu'uniquement liée à des missions d'inspection ponctuelles, sans plan d'ensemble, celle-ci progresse grâce aux instructions de Colbert qui impose des enquêtes de dénombrement. La reconnaissance de cet impératif est validée par la grande série d'enquêtes commandées aux intendants par le contrôle général pour servir à l'éducation du duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV, normalement destiné à régner. Parallèlement, les méthodes statistiques progressent grâce à des économistes avisés tels que Vauban.

Longtemps limitée à une énumération de données sans traduction figurée, la connaissance de l'espace est profondément améliorée. Les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles ont surtout profité de l'invention italienne de la perspective géométrique dont bénéficient les belles séries de portraits de ville. La cartographie n'a pu vraiment s'affirmer



qu'avec les progrès des mathématiques. Toutes les mesures trigonométriques, opérées par l'Académie des Sciences (1662) et l'Observatoire de Paris (1667) sur les incitations de Colbert, ont soutenu le travail de la famille Cassini qui débouche sur la réalisation de la première carte scientifique de la France commandée par Louis XV en 1747, après qu'il eût admiré celle des pays conquis dans les Pays-Bas autrichiens lors de la guerre de Succession d'Autriche. L'ensemble du royaume ne fut couvert par cette série très célèbre qu'en 1789.

## Conclusion

La France demeure le royaume le plus peuplé d'Europe, tout en surpassant ses principaux rivaux quant à l'homogénéité et à la position géo-stratégique. Si les différences provinciales et la culture du particularisme en font encore un « agrégat » selon la célèbre appréciation de Mirabeau, la densification du contrôle monarchique sur l'espace et le renforcement d'une conscience nationale à travers les crises garantissent la consolidation d'une définition politique unitaire.



## Chapitre 2

# L'économie d'Ancien Régime

Dans une structure économique d'Ancien Régime, la richesse nationale provient essentiellement de l'agriculture et l'activité commerciale reste supérieure à la production manufacturière. Il s'agit d'une économie d'échanges, influençant profondément le monde rural dans lequel il ne reste plus d'espaces autarciques. Si l'ensemble est entraîné par le développement du capitalisme commercial, le rythme de croissance obéit à de grandes pulsations séculaires au sein desquelles se maintiennent des dénivellations régionales.

## Suprématie de l'agriculture

### Domination de la céréaliculture

#### *Les « bleds »*

Pour faire face aux grandes poussées démographiques, la France s'est massivement orientée vers une priorité céréalière, les *bleds*, selon le terme générique de l'époque, s'emparant de la part essentielle du terroir et du travail des paysans. Selon la saison des semailles, il est d'usage de distinguer les blés d'hiver (froment, seigle, méteil : mélange des deux premiers) et de printemps (orge, avoine, sarrasin). Le froment, qui donne le pain blanc le plus apprécié, est le produit commercial par excellence, tandis que les autres servent en priorité à l'alimentation des familles, sauf l'orge et l'avoine normalement destinées à l'alimentation animale et à la fabrication de la bière. L'expansion du sarrasin sur les sols maigres du Massif armoricain et du Massif central au *xvi<sup>e</sup>* siècle et dans la première moitié du *xvii<sup>e</sup>* siècle, mais surtout celle du maïs dans le Sud-Ouest à partir du Béarn vers 1630 jusqu'au Languedoc, avant de remonter par la vallée du Rhône jusqu'en Alsace, sont les deux nouveautés majeures. En diversifiant l'alimentation panifiable des paysans, elles leur ont permis d'augmenter leur commerce de froment.

#### *Activités complémentaires*

Les légumes sont d'abord des cultures de jardin (*hortus*) glissant progressivement sur la zone des champs cultivés (*ager*) grâce à la recherche d'intensivité. On distingue